

Consultation des Communes du PALM – réactions au texte proposé par le COPIL – proposition de synthèse « Arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération »

Cmne signataire PALM	Réponse de la Municipalité	Prise en compte, modification du texte
Bussigny	cf. 'arrêté goulets d'étranglement'	La contribution fédérale au financement de mesures en faveur du trafic d'agglomération n'est proposée que s'il n'y pas d'autres sources de financements cf. Rapport explicatif de la CH, 'goulets d'étranglement' et planification OFROU.  Pas de modification du texte.
Chavannes	11.02.09 : aucune remarque à formuler	Pas de modification du texte.
Crissier	19.02.09: a validé les projets de prise de position que les financements des mesures devraient, en plus de la Confédération et des communes, également être assuré par l'organe cantonal.	Dont acte, pas de modification du texte.
Ecublens	cf. 'arrêté goulets d'étranglement'	Voir « Bussigny »
Renens		
Saint-Sulpice		
Villars Ste Croix		
Prilly		
Belmont s/ Lausanne	17.02.09 : de se rallier à la proposition	
Lutry		
Paudex		
Pully		
Lausanne	Annoncé le 9.02, mais pas reçu (18.02.09)	
Cheseaux s/ Lausanne		
Jouxtens-Mezery		
Le Mont s/ Lausanne		
Romanel s/ Lausanne	10.02.09 : aucune remarque particulière à formuler	
Chigny	10.02.09: délai trop court notre Autorité répondra directement à la Confédération. Pour le surplus, nous ne pouvons que réitérer notre opposition au projet de contournement autoroutier morgien tel qu'il apparaît sur les plans du PALM et du SDRM.	Le contournement autoroutier fait l'objet de la fiche de mesure no. 28 / très long terme / nouvel arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Le COPIL a été informé de la création d'un groupe de travail composé par les communes concernées. Dont acte, pas de modification du texte.
Denges		



Consultation des Communes du PALM – réactions au texte proposé par le COPIL – proposition de synthèse « Arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération »

Echandens	10.02.09 : pas de remarques à formuler	
Echichens		
Lully	16.02.09 : nous n'avons pas la possibilité de pouvoir nous exprimer lors d'une séance du COPIL, ce en raison du délai pour la transmission des réponses , nous nous permettrons de répondre directement à la Confédération, afin de rappeler une fois de plus notre opposition au contournement autoroutier tel que proposé une nouvelle étude approfondie pour trouver la meilleure solution possible permettant de résoudre la problématique de l'autoroute morgienne	Cf. Chigny
Morges	17.02.09 : fait sienne la prise de position rédigée.	
Préverenges		
Tolochenaz		
Epalinges	11.02.09: pas de remarque particulière à formuler.	